

S3PI Strasbourg-Kehl

La Lettre d'Information du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles

Novembre 2007 • N°26

SPI - Journal

PHOTO



15 ans c'est l'âge du SPPPI de Strasbourg-Kehl : l'âge de tous les espoirs.

Créé par arrêté préfectoral du 18 novembre 1992, son inauguration a eu lieu le 23 novembre 1992 à Strasbourg.

15 ans après, qu'en est-il ?

L'objectif d'instaurer dans des zones à forte densité industrielle un "lieu privilégié" de rencontre et de dialogue entre tous les partenaires de l'environnement et du développement industriel, est assuré.

La concertation et la transparence en sont la règle. Sur notre planète où vivent 1.5 milliards d'habitants en plus, les sociétés humaines dites "avancées" ont prélevé encore plus de ressources et perturbé plus encore l'équilibre des milieux. La proportion des plus démunis a progressé. Pour les privilégiés, au-delà des technologies, le progrès a permis l'acquisition de nouvelles structures mentales. Des concepts tels le "Développement Durable" ou la "nouvelle Gouvernance" ont émergé.

Le constat est aussi celui du "Grenelle de l'Environnement" !

Aux initiés – le SPPPI en compte bon nombre dans ses rangs – de communiquer sur ces idées et concepts qui permettent à l'homme d'afficher la réalité du monde actuel, de représenter son évolution et de révéler les capacités d'adaptation indispensables aux sociétés de demain.

Pour partie, des questions **d'il y a 15 ans** restent posées, c'est vrai.

Reconnaissons cependant que les réponses apportées aujourd'hui à bon nombre d'interrogations diffèrent de celles données il y a **15 ans**. Plus complètes et mieux adaptées, elles restent toujours ouvertes aux nouveaux acquis du savoir.

Merci à toutes celles et ceux qui feront leur cette devise exprimée par Francis Picabia, artiste peintre et auteur français (1879-1953) : **"la tête est ronde pour que la pensée puisse changer de direction"**.

Ce sont eux qui feront bouger le SPPPI pour les 15 ans à venir.

Vor 15 Jahren wurde in Strassburg, mit der Gründung des S3PI im November 1992, eine unabhängige und offene Kompetenzstelle zum nachhaltigen Dialog im Hinblick auf Umweltschutz, Risikomanagement und Sicherheit der Bevölkerung ins Leben gerufen.

Seit 15 Jahren gibt die SPI - Einrichtung Raum und Zeit für konsensfähige Besprechungen zwischen Industrieunternehmen, staatlichen Behörden, Gebietskörperschaften, Wissenschaftler, Experten und betroffenen Verbänden.

Im Spannungsfeld von fachlicher Herausforderung und menschlicher Auseinaderstezung gelang es den Sonderausschüssen des S3PI, trotz unterschiedlicher Interessen der Teilnehmer, Probleme gemeinsam zu lösen, konkrete Pläne mit Vorschlägen zu ergänzen, und überzeugende Information anzubieten.

Die Wirkung mancher Absprachen zur Erweiterung von Horizonten oder Verbesserung von Verfahren ist nicht immer in kurzer Zeit sichtbar. Dies könnte zur Entmutigung des einen oder anderen Partners führen ! Doch werden uns diese Aufgaben auch in den nächsten 15 Jahren beschäftigen. Mit dem Denkspruch von Francis Picabia **"Der Kopf ist rund, damit das Denken die Richtung ändern kann"** sollten nun alle SPI-Mitglieder in die Zukunft der kommenden 15 Jahre schauen.

Lothaire ZILLIOX
Président du SPPPI

Risques industriels : les actualités



Aktuelles

Auf der Tagesordnung der SPI-Kommission für Risikenprävention vom 24.09.07, unter Vorsitz von Frau Eve Kubicki, standen folgende Punkte zur Diskussion :

- Vorsichtsmassnahmen zur Einschränkung industrieller Unfallgefahren : auf neuen Modelleinschätzungen beruhend sind vier Schutzzonen im Grossraum Strassburg für 2008 geplant.
- Vorschlag zu einem Vertiefungskurs : die Mitglieder der lokalen Ausschüssen zum Thema "Industrieunternehmen der Sevesoliste und Risikovorbeugungsregeln" werden im I. Semester 2008 eingeladen.
- Warnanlagen : Alarmsysteme zur Benachrichtigung der Bevölkerung wurden verbessert.
- Sicherheitsmassnahmen in Kinderschulen : Ergebnisse der Übungsvorgehen in der Schutzzone der Ölraffinerie Reichstett (26.06.07) wurden vorgestellt.

Articulation SPPPI/CLIC

Les textes qui instituent les Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) demandent que soit établie une synergie entre la commission "Prévention des risques" du SPPPI, lorsqu'elle existe, et les CLIC.

Dans cette perspective, le SPPPI de Strasbourg-Kehl souhaite organiser en 2008, en collaboration avec la cellule "Risques industriels" de la DRIRE Alsace, une session de formation sur le risque industriel à l'attention des membres des CLIC bas-rhinois, associés à l'élaboration des PPRT. La définition du contenu pédagogique de cette session est en cours, les premiers contacts avec les organismes formateurs ont été initiés.

Information et alerte des populations en cas d'accident majeur

Les entreprises du secteur Reichstett-La Wantzenau (CRR, Butagaz, Lanxess) ont mis en place un dispositif de téléalerte des populations. Le nouveau système a été testé lors de l'exercice PPI (Plan Particulier d'Intervention) de la Compagnie Rhénane de Raffinage du 26 juin 2007. Le tiers des appels téléphoniques lancés (2273 appels au total) a été validé par les destinataires (demande de validation à la fin du message d'alerte laissé par le répondeur).

Les caractéristiques techniques du signal national d'alerte ont, quant à elles, été modifiées par l'arrêté du 23 mars 2007. Le signal consistera désormais en trois séquences successives d'une minute et 41 secondes (et non plus trois cycles d'une minute), séparées par un silence. Il est possible d'écouter le son des sirènes sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur www.interieur.gouv.fr ou en appelant le numéro vert :

0 800 89 09 19.

Elaboration des PPRT

Au total, neuf Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) seront élaborés dans le Bas-Rhin, dont quatre sur la Communauté Urbaine de Strasbourg : CRR-Butagaz, Lanxess, Port aux Pétroles, DHL. La DRIRE Alsace examine actuellement les études de dangers remises par les exploitants de ces sites. Pour l'entreprise DHL à Strasbourg, l'évaluation des probabilités d'accidents est terminée. Pour les autres établissements, les discussions techniques entre les exploitants et la DRIRE Alsace continuent. Dans le cas du Port aux Pétroles, par exemple, les études de dangers doivent être complétées. En effet, jusqu'ici, on modélisait le Boil Over en tant qu'enveloppe des phénomènes accidentels susceptibles de se produire en cas d'incendie prolongé. La circulaire du 23 juillet 2007, relative à l'évaluation des risques et des distances d'effets autour des dépôts de liquides inflammables et des dépôts de gaz inflammables liquéfiés, a introduit depuis une nouvelle règle de calcul qui distingue, après quelques heures d'incendie non maîtrisé, trois risques principaux en fonction de la nature exacte des liquides stockés et des caractéristiques des réservoirs. Lors de la réunion de la commission "Prévention des risques" du SPPPI, le 24 septembre 2007, la cellule "Risques industriels" de la DRIRE Alsace a présenté le mécanisme et les effets de ces phénomènes accidentels.



Dernière minute !

(Source DNA du 16/11/2007)
Une action "REACH" vers les entreprises alsaciennes est prévue de décembre 2007 à juin 2008 avec le soutien de la DRIRE Alsace.
Contact : UIC Alsace – Patrice Lettermann
au 03 89 56 00 54

Lu pour vous...

REACH, un nouveau jeu de cartes dans la gestion des risques de santé ?

REACH, pour "Registration, Evaluation and Authorization of **C**hemicals", est un règlement adopté par le Parlement Européen le 13 décembre 2006.

S'appuyant sur une nouvelle "Agence européenne des produits chimiques" basée à Helsinki, REACH instaure depuis le 1er juin 2007 une procédure dont le principe général est simple : désormais ce sera aux industriels de fournir les preuves toxicologiques que leurs produits sont sûrs, et non plus aux pouvoirs publics de prouver qu'ils sont nocifs.

REACH est une carte à jouer par les exploitants pour redorer le blason d'une chimie qui, contrairement à certaines idées reçues, s'est toujours préoccupée de sécurité.

REACH, une carte à jouer pour clarifier les liens entre santé, environnement et innovation industrielle.

REACH, une carte à jouer pour le public qui sera mieux informé sur les produits qu'il utilise et sur les substances auxquelles il est exposé dans son quotidien.

REACH, une carte à jouer pour la recherche de produits de substitution innovants, pour la mise au point de tests performants et économiques, pour faire naître une discipline scientifique nouvelle de "toxicologie prédictive environnementale".

Au cours de la prochaine décennie, les risques pour la santé et l'environnement de près de 30 000 substances chimiques devront être évalués (il s'agit de celles dont la production est supérieure à une tonne par an). Ce défi pour les métiers de la recherche scientifique, touchée par une crise des vocations, constitue une véritable révolution pour la société dans son ensemble.

(Sources : le journal du CNRS n°193, février 2006 – Magazine de l'INERIS n°18, juin 2007 – La lettre eau n°38, mars 2007, de France Nature Environnement).

Das REACH – Verfahren, seit dem 1. Juni 2007 im Gange :

- Die neue Herausforderung für industrielle Produktionssysteme in der EU – Chemie.
- Die bessere Möglichkeit Zusammenhänge zwischen dem Gesundheitszustand der Bevölkerung und der Qualität ihrer Umwelt zu erforschen.
- Ein grosser Schritt für die Menschheit oder eine unnötige Bremse für die Industrie ?



Disponible au secrétariat du SPPPI sur demande

BOUGEZ AVEC LE SPPPI!



Le 21 juin 2007, le SPPPI a réuni l'ensemble des établissements engagés par la "charte odeurs" pour lutter contre la pollution olfactive d'origine industrielle. L'engagement de réduire à la source les rejets odorants a été signé volontairement par une vingtaine d'industriels des deux côtés du Rhin. La démarche en cours depuis juin 2000 à l'initiative du SPPPI s'inscrit dans la durée et va au-delà des obligations réglementaires définies par les autorités administratives. Pour apprécier la situation olfactive de l'agglomération de Strasbourg-Kehl et son évolution, il est essentiel que le public reste réactif en participant aux signalements centralisés d'odeurs par appel téléphonique(*). Les progrès accomplis globalement se traduisent par une réduction significative du nombre annuel de jours de plaintes enregistrées (à Strasbourg par le service de l'écologie urbaine ; à Kehl par le service des pompiers) passé de 245 en 2001, à 100 en 2006. Cette opération exemplaire transrhénane se poursuit en 2007/2008.

(* N° tél. CUS : 03 88 43 63 87

Le 29 juin 2007, le SPPPI était présent au baptême du premier bateau-pompe franco-allemand "Europa 1". La manifestation s'est déroulée sur la passerelle des deux Rives et sur le parvis de la Villa Schmidt à Kehl. La construction du bateau-pompe, basé à hauteur de Strasbourg-Kehl a été soutenue par l'Union Européenne dans le cadre d'Interreg III A (9 partenaires du Rhin Supérieur en ont assuré le financement à hauteur de 2,5 Mio Euros). Les sapeurs pompiers de Strasbourg et ceux de Kehl exploiteront cet outil de sécurité fluvial, en alternance, 24h/24.

Rappel : le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA – Cf. La Lettre du SPPPI n°25, juillet 2007) est soumis à l'enquête publique jusqu'au 23 novembre 2007. A la CUS (29 communes) tout citoyen est invité à présenter ses observations.

Les brèves

Le 18 octobre 2007, 125 participants ont été enregistrés à la 9ème Assemblée Plénière du SPPPI. La présidence du SPPPI remercie tous les intervenants et participants à la manifestation. Elle exprime sa gratitude à toute l'équipe du secrétariat, notamment pour ses efforts transrhénans, à la direction des services de la DRIRE Alsace, au Ministre d'Etat pour ses encouragements.



Les raisons de la création du SPPPI, il y a 15 ans

- Une concentration industrielle importante
- Un espace à forte densité de population
- Un site du "Fossé rhénan" sensible aux pollutions, à leur évolution et ses effets multiples
- Une cohabitation vitale entre diverses activités humaines à gérer en concertation
- Une sensibilité grandissante des citoyens et des associations de protection des écosystèmes.
- De nombreux engagements des collectivités locales pour répondre aux attentes des populations
- Un territoire frontalier qui donne une dimension particulière au traitement des problèmes d'environnement-développement

Documentations

- Lettre du SPPPI (n° 14 à 25)
- Revue "Environnement et Responsabilité" : l'après AZF, janvier 2007, n°45 série Annales des Mines
- Guide avec fiches/S3PI "Les risques technologiques"
- La lettre des PPRT/DRIRE n°1-2007
- Note de synthèse sur la politique de l'eau en France de Mme Fabienne KELLER, Sénateur du Bas-Rhin, rapporteur spécial de la mission "Ecologie et développement durable".

Contacts

Secrétariat

Laurence Morival

DRIRE Alsace
1, rue Pierre Montet
F-67082 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 25 92 04
Fax. 03 88 36 98 13
E-mail:
laurence.morival@industrie.gouv.fr

Kontaktperson Kehl

Siegfried Schneider

Stadtverwaltung Kehl
Herderstraße 3 - D-77694 Kehl
Tel. 07851/88-365
E-mail: s.schneider@stadt-kehl.de

L'agenda

Commission

"Actions transrhénanes"

le 28 novembre 2007 à la mairie de Kehl à 16h (Rathaus)

Conférence de M. Guillet, Ingénieur Général des Mines, "La gestion des déchets : place de la prévention et du recyclage, qualité environnementale et sanitaire des traitements de déchets résiduels"

le 4 décembre 2007 à 16 h 15 au siège de la DRIRE Alsace

Commission "Eau, sols et déchets"

le 18 décembre 2007 à 16 h 15 au siège de la DRIRE Alsace

Argumente, die zur Gründung des SPPPI vor 15 Jahren geführt haben

- Eine hohe Industriedichte
- Ein Siedlungsraum mit einer hohen Bevölkerungsdichte
- Ein Bereich der Rheinebene, der verschiedenen Belastungen und deren Entwicklungen ausgesetzt ist sowie zahlreichen Wechselwirkungen unterliegt
- Ein hoch entwickeltes Gemeinwesen
- Ein zunehmendes Umweltbewusstsein in der Bevölkerung und bei den Umweltverbänden
- Vielfältige Bemühungen der Städte und Gemeinden, um auf die Erwartungen ihrer Bürger einzugehen
- Die Lage in einer Grenzregion, die besondere Anstrengungen bei der Lösung von Umweltproblemen erfordert